

L'article de presse version longue :

Le changement de gaz, tous concernés !

Votre habitat (maison ou appartement) est relié au réseau de gaz naturel (réseau GRDF) ? Alors vous êtes concernés par le changement de gaz.

Mais pourquoi ce changement de gaz ?

Actuellement, le gaz qui alimente les Hauts-de-France provient des Pays-Bas. Ce gisement arrive en fin de vie et il est donc nécessaire d'assurer l'alimentation du réseau autrement. Le nouveau gaz (appelé gaz H) va prochainement arriver de Norvège. GRDF (Gaz Réseau Distribution de France) a été missionné par les pouvoirs publics afin d'effectuer le changement de gaz dans les meilleures conditions et en toute sécurité afin d'éviter les éventuelles coupures. Ce changement de gaz n'aura aucune incidence sur le prix du gaz, ni sur le choix de votre fournisseur de gaz. Il faudra, par contre, faire régler vos appareils afin de s'assurer de leur compatibilité avec ce nouveau gaz.

Comment va se dérouler le changement de gaz ?

En toute sérénité et selon un planning précis. Dans un premier temps, GRDF va vous envoyer un courrier vous expliquant les modalités de cette opération gratuite et en vous présentant les 4 temps forts qui vont rythmer ce changement :

- L'auto-inventaire à faire vous-même en ligne entre février et juin 2023
- L'inventaire physique entre septembre 2023 et juillet 2024 si l'auto-inventaire n'a pu être réalisé
- Le réglage des équipements gaz entre janvier 2025 et octobre 2025
- La bascule en gaz H en octobre 2025

L'auto-inventaire : simple et rapide, à faire entre février et juin 2023.

Il se réalise en ligne, directement sur Internet, grâce au code envoyé par GRDF. Une fois cette étape validée, il ne vous reste plus qu'à attendre la phase de réglages.

Si l'auto-inventaire n'est pas possible, pas de panique, tout a été prévu. Un technicien mandaté par GRDF prendra rendez-vous avec vous pour l'inventaire physique de vos équipements gaz entre septembre 2023 et juillet 2024.

Les 2 premières étapes bouclées, les chauffagistes partenaires de l'opération, vont procéder à la phase de réglage pour s'assurer de la conformité de vos équipements gaz et pour éviter toute coupure de gaz. Cette opération va se faire entre janvier et octobre 2025.

Puis en octobre 2025, la bascule en gaz H sera effective !

Une opération pilotée par GRDF et gratuite

GRDF est le garant du bon déroulement des étapes et votre interlocuteur privilégié. Les intervenants sont mandatés par GRDF. Ils n'ont besoin d'aucune information de votre part et ne doivent en aucun cas vous faire signer un devis ou vous faire payer une quelconque

prestation. Ils n'ont pas besoin de votre facture de gaz ni de votre numéro PCE à 14 chiffres. L'inventaire et les réglages sont pris en charge par GRDF. En cas d'éventuels appareils incompatibles, un accompagnement personnalisé est prévu ainsi que des aides mises en place par les pouvoirs publics.

En cas de doute ou pour toute question, n'hésitez pas à contacter le service client GRDF du lundi au vendredi de 8h à 17h au 09 69 36 35 34 (numéro Cristal).

L'article de presse version courte :

Changement de gaz : GRDF vous informe

Votre habitat est relié au réseau de gaz naturel (réseau GRDF) ? Alors vous êtes concernés par le changement de gaz.

Le gisement de gaz qui alimente les Hauts-de-France arrive en fin de vie. Il va être remplacé par du gaz provenant de Norvège. GRDF (Gaz Réseau Distribution de France) est en charge d'effectuer cette transition dans les meilleures conditions. Pour vous, aucune incidence sur le prix du gaz, ni sur le choix de votre fournisseur de gaz. Cependant, et pour éviter toute coupure, vos équipements gaz vont devoir être inventoriés puis réglés afin d'être conformes. Pour un bon déroulement, GRDF va vous envoyer très prochainement un courrier personnalisé détaillant les modalités de cette opération entièrement gratuite pour vous.

Le changement de gaz, 4 étapes majeures entre février 2023 et octobre 2025 :

- L'auto-inventaire à faire vous-même en ligne entre février et juin 2023
- L'inventaire physique réalisé par un technicien entre septembre 2023 et juillet 2024 si l'auto-inventaire n'a pu être réalisé
- Le réglage des équipements gaz effectué par un chauffagiste partenaire entre janvier 2025 et octobre 2025
- La bascule en gaz H en octobre 2025

L'auto-inventaire en ligne est simple et rapide à réaliser. Sur Internet (site GRDF), vous remplissez le formulaire. Une fois cette étape validée, il ne vous reste plus qu'à attendre la phase de réglages.

En cas de soucis d'auto-inventaire, tout est prévu. Un technicien mandaté par GRDF prend rendez-vous avec vous pour l'inventaire physique de vos équipements et fait le relais auprès de GRDF.

Les chauffagistes partenaires de l'opération procèdent ensuite à la phase de réglage de vos équipements gaz pour éviter toute coupure de gaz.

En octobre 2025, le nouveau gaz, appelé gaz H, est présent dans le réseau.

GRDF pilote le changement et missionne les différents intervenants (phases d'inventaire et de réglages). Tout est pris en charge par GRDF et en cas d'éventuels appareils incompatibles, un accompagnement personnalisé est prévu ainsi que des aides mises en place par les pouvoirs publics.

Le saviez-vous ? Aucune facture à montrer, pas de numéro PCE à 14 chiffres à communiquer, pas de prestation à payer ou de devis à signer ! En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le service client GRDF du lundi au vendredi de 8h à 17h au 09 69 36 35 34 (numéro Cristal) ou rapprochez-vous des services de votre mairie.